

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 9

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » :

Capitaine Nicolas d'Eggis – Case postale 268 – 1000 Lausanne 9

Fax: (+41) 21 626 59 03 – E-mail: defenserms@europost.org

VIE MILITAIRE

Vous avez dit démodé

les anciennes recettes font encore des plats alléchants et équilibrés. Tels ces morceaux choisis tirés du Règlement de service de 1954 (!), qui n'ont rien perdu de leur saveur au moment où une prochaine bible du soldat est inévitable, Armée XXI oblige. A chacun de se faire une opinion personnelle de ce qu'il y avait d'intéressant dans les principes d'éducation militaire de notre armée peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

■ Cap N. d'Eggis

1. Mission de l'armée

«L'armée a pour mission d'assurer l'indépendance du pays contre l'étranger et de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur». On appelle cela, aujourd'hui, la défense du territoire et autre sauvegarde des conditions d'existence.

«Notre armée repose sur une tradition de plusieurs siècles. (...) Une armée forte, composée de tous les hommes valides et qui a ses racines dans la nation même, manifeste à l'étranger notre ferme volonté d'indépendance. Du respect qu'elle inspire dépend en premier lieu la possibilité de maintenir notre neutralité en cas de danger...». Le maintien de la milice – et de sa philosophie de servir – est donc intimement liée à l'histoire de notre pays. Une armée n'inspirant plus le respect est une armée incapable de remplir ses missions.

2. Devoirs généraux du soldat

«Tout Suisse est astreint au service militaire. Ce principe est

l'un des fondements de notre Etat. (...) Les officiers, sous-officiers et soldats se soumettront de bon cœur aux efforts qu'exigera d'eux le service (...) et se montreront entre eux de vrais et fidèles camarades». Il est intéressant de relever qu'on mentionnait – longuement et selon les convictions de l'époque – les devoirs généraux des soldats avant leur bréviaire interminable de droits.

3. Compétence et responsabilités

Ce chapitre est riche en principes de base du management moderne. «Les rapports de su-bordination doivent être exactement fixés. C'est à cette condition que règnera la discipline [et l'efficacité]. Seule une détermination précise de la compétence et des responsabilités donne au chef le sentiment de ses devoirs et de ses pouvoirs. A cela les subordonnés reconnaîtront leur chef. Aussi faut-il donner aux chefs de tous grades des attributions précises, mais leur laisser une complète liberté d'action dans le cadre de leurs responsabilités». Les nouveaux principes

de la conduite humaine n'ont rien inventé, comme on peut le constater.

Tout aussi intéressant, mais chahuté à l'ère des jeunes loups, on peut lire que «la personnalité du chef est d'une importance capitale, surtout dans une armée de milice. (...) Un caractère ferme, des qualités de soldat, des connaissances militaires, telles sont les conditions indispensables pour revêtir un grade. (...) Les officiers destinés à l'avancement devront être observés pendant plusieurs années».

On est loin des ascenseurs ultrarapides à carrières et des promotions à la seule ancienneté.

Toujours dans ce chapitre, on découvre que «les sous-officiers constituent l'armature des unités. (...) Au combat, ils sont souvent les seuls à pouvoir exercer encore une influence directe sur les hommes. (...) L'esprit de l'armée dépend en bonne partie du choix, de la formation et de la mentalité des sous-officiers». La prolongation des écoles de sous-officiers afin d'offrir une formation de haute qualité s'imposait

donc logiquement. Plus loin, on relèvera que «les officiers sont garants, dans l'armée entière, d'une conception uniforme du service. Le lien qui les unit est fait d'honneur et de confiance mutuelle. Ils sont camarades au service et hors du service. En les choisissant, on cherchera surtout l'homme d'honneur, fidèle à nos institutions, et qui sache assumer des responsabilités. D'autres qualités, même excellentes, ne sauraient remplacer ces vertus essentielles. (...) La valeur des commandants d'unité est décisive quant à la force morale de l'armée». Une étude approfondie des dispositions prévues dans ce règlement de service montre qu'elles ne divergent pas, dans le fond, de ce qui a cours aujourd'hui, même si la forme date de cinquante ans. Preuve que ces directives étaient édictées pour durer. Les aides de commandement ne sont pas oubliés, puisqu'on note que «le service dans un état-major exige du métier, du zèle, de l'initiative et beaucoup de tact».

En définitive, autant de qualités – à des échelons différents – qu'on retrouve dans la vie professionnelle et qui parlent en faveur d'une complémentarité entre les responsabilités militaires et civiles dans notre pays. L'économie et l'administration devraient s'en inspirer, au lieu de céder à une certaine démagogie et à une vision à court terme.

4. Education et instruction

«Le but de l'instruction est de former des hommes aptes à se battre (...), capables et sûrs d'eux-mêmes». Il faut désormais aussi comprendre ce terme de «se battre» dans le sens d'être capable de faire triompher une idée, une pensée ou une manière d'agir respectueuse d'autrui. Pe-

tite phrase un peu plus loin, mais grand effet: «Sans discipline, l'instruction ne sert à rien». Je partage l'idée que la discipline est plus efficace lorsqu'elle est librement consentie par tous, mais il faut avoir le courage d'élaborer des directives fermes et de fixer des objectifs clairs. «Les exigences du chef ne dépasseront jamais les forces de ses subordonnés. Mais ce qu'il exige d'eux sera exécuté».

Une forte personnalité, un sentiment du devoir, la confiance en soi et dans les autres (subordonnés) sont à la base du succès dans ce domaine. Dans ce chapitre essentiel, on peut encore lire ce qui suit: «La camaraderie et l'esprit de corps permettent d'atteindre un but commun. (...) La création et le maintien de la discipline seront facilités dans une troupe qui comprend les mesures et les exigences militaires. (...) La discipline exige qu'un subordonné agisse de sa propre initiative selon les intentions de son chef et pour le bien du service [le règlement date des années cinquante, rappelons-le] (...)» Cela suppose que le chef a mis ses subordonnés au courant de ses intentions.

On le voit aisément: le commandement est un art difficile, qui s'apprend et qui s'entretient quotidiennement. En outre, la communication participe au succès ou à l'échec de la manœuvre ou de l'intention.

5. Le pouvoir disciplinaire

A chacun sa conception du pouvoir disciplinaire. A l'époque des «droits de l'homme», les recours et les plaintes diverses rendent ce domaine des plus sensibles. Néanmoins, deux phrases semblent intéressantes pour comprendre la complexité du problè-

me. «Le pouvoir disciplinaire concourt à créer la discipline. (...) C'est une erreur de croire que la discipline puisse être inculquée et maintenue par la seule vertu de la punition». Le fait de fixer des limites, la notion même de discipline est-elle exclusivement l'affaire de l'armée? Ou l'environnement familial et le système éducatif civil n'ont-ils pas aussi un rôle important à jouer? Entre faiblesse et abus d'autorité du chef, la marge de manœuvre est parfois très étroite.

On pourrait continuer cette réflexion sur de nombreuses pages. En conclusion à cette première approche, qui appellera peut-être la réaction et le point de vue de nos lecteurs, cette vision intéressante: «Le caractère multiforme de la guerre moderne exige souvent la spécialisation de l'individu dans son travail, surtout dans la troupe et les grades inférieurs. Alors même qu'une telle spécialisation est inévitable, il importe que l'instruction de base, qui forme le soldat et le combattant, ne soit pas négligée». Polyvalence et mobilité de l'esprit sont des qualités attendues et exercées dans les stages supérieurs. L'engagement en Suisse ou à l'étranger comprend aussi des fondements vitaux moins stratégiques ou anticipatoires.

Un règlement de service évolue inévitablement avec son temps, écartant des prescriptions – souvent de détail – démodées et sans conséquence sur la faculté de défense. Il serait inquiétant que les moutures du prochain millénaire remettent fondamentalement en question, pour suivre des modes éphémères, des principes dont la pertinence – à défaut de l'acceptation – reste à mes yeux incontestable.

N. d. E.

Recrutement:

Message du responsable cantonal SVO

A tous les membres de la Société vaudoise des officiers,

Année après année, les effectifs de la SVO diminuent quelque peu. Le nombre de nouvelles adhésions ne permet plus de compenser les démissions enregistrées au cours de l'année. Il est temps de renverser la vapeur!

Au moyen du bulletin ci-dessous, chaque membre peut recruter un nouveau membre et l'aider à s'inscrire dans un des groupements régionaux de notre société. Ainsi, vous contribuerez toutes et tous à renforcer les efforts entrepris au sein des groupements et au niveau cantonal pour convaincre les officiers domiciliés dans le canton de Vaud qu'ils ont intérêt à rejoindre les rangs de la SVO, et qu'en plus, ce faisant, ils manifestent leur esprit de corps. Nous comptons sur votre plein soutien!

Par avance, merci de votre précieuse collaboration dans la réalisation de l'objectif ambitieux de notre président cantonal pour cette année: «2000 membres en l'an 2000».

Recrutement cantonal
Plt Nicolas Duc



Bulletin d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Fonction/Incorporation : _____

NPA/Localité : _____ Année de naissance : _____

désire rejoindre les rangs de la Société vaudoise des officiers, Groupement de :

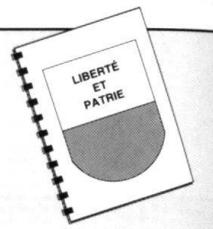
Mon adhésion est parrainée par: (facultatif) _____

**Talon à photocopier et à retourner à l'adresse suivante:
Plt Nicolas Duc, chemin du Collège, 1884 Villars-sur-Ollon.**

*Faites connaissance avec notre société et ses activités
sur notre site Internet: www.military.ch/SVO*

AGENDA SSO-SVO

Septembre 2000



Groupement de la Broye

Après la période des vacances, votre comité travaille à la campagne régionale à conduire en vue des votations fédérales du 26 novembre prochain et au meilleur moyen de vous tenir informés sur la mise en place d'Armée XXI. Réservez un bon accueil à nos prochains courriers et à nos sollicitations.

Groupement du Gros-de-Vaud

Le dernier stamm de cette année et du millénaire est prévu le 15 novembre 2000 à Echallens. Nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

Groupement de Lausanne

Lundi 23.10.2000

Conférence d'automne selon circulaire d'invitation.

Groupement de Montreux - Aigle - Pays d'Enhaut

Dernière importante manifestation pour notre Groupement, le bal gala du 175^e anniversaire de la SVO déroulera ses fastes dans les salons du Montreux Palace le samedi 18

novembre prochain. Inscrivez-vous nombreuses et nombreux à cette soirée qui restera gravée dans les mémoires.

Groupement de la région morgienne

Mercredi 25 octobre 2000, 1600, Lausanne

Visite du Centre de prévention des incendies à la Blécherette. Famille et conjoint sont les bienvenus. Se référer à la circulaire d'invitation adressée à tous nos membres et ami(e)s.

Groupement du Nord vaudois

Une démonstration par l'ER inf 202 de Colombier au Centre d'instruction du Day, près de Vallorbe, est prévue ce jeudi 28 septembre. Détails dans la circulaire qui a été adressée, après la clôture des délais rédactionnels, à tous nos membres.

Groupement de Vevey

Après le succès du tir inter-groupements SVO, votre comité met sur pied une conférence d'automne, le mardi 3 octobre prochain. L'orateur sera M. Henri Mamin, président de Prometerre.

6^e tir inter-unités des troupes romandes

Samedi 7 octobre 2000, stand de Vernand - Lausanne

Ce concours traditionnel réunit des groupes de 4 tireurs en uniforme, incorporés dans les EM/unités du CA camp 1, de la div mont 10, des br ter 10 et fort 10. Nous avons le plaisir d'accueillir pour la première fois cette année des tireurs en provenance d'armées étrangères.

Communiqué des Forces aériennes

Mercredi 4 et jeudi 5 octobre 2000

Démonstrations sur la place de tir de l'Axalp.

CHPM - Verte Rive, 1009 Pully/Lausanne

28 septembre 2000, 1830

Cours N° 2. Morgarten: entre le mythe et la réalité.

12 octobre 2000, 1830

La bataille de Pavie (1525) et sa perception en Suisse.